# Projet associatif de l'ARIST

(Association pour la Recherche et l'insertion Sociale des Trisomiques)

## I- Vocation :

L'ARIST est née de la volonté de parents, d'amis et de professionnels, de faire progresser la reconnaissance des personnes porteuses de trisomie 21 et de mettre en oeuvre des solutions adaptées à leur intégration dans la société.

Cette volonté et la dynamique d'évolution qui lui est associée, est intacte dans l'esprit qui anime les projets menés par l'ARIST aujourd'hui. La trisomie 21 et ses spécificités dans le domaine du handicap mental sont donc des éléments fondateurs de l'ARIST qui influencent inévitablement ses projets et leurs mise en œuvre.

Par ailleurs, l'ARIST est ouverte aux personnes porteuses d'autres déficiences intellectuelles dans la mesure ou tout ou partie de leurs besoins rejoignent ceux des personnes porteuses de trisomie 21.

## II- Valeurs :

Les valeurs de l'ARIST découlent du désir des familles d'enfants porteurs de T21 de les voir grandir, évoluer et vivre dans le milieu ordinaire et dans une société ouverte.

**L'intégration** :

- L'ARIST milite pour une intégration adaptée des déficients intellectuels tout au long de leur vie, car elle stimule leurs capacités, favorise leur autonomie à long terme et fait favorablement évoluer les préjugés des autres à leur encontre par l'enrichissement mutuel.
- L'ARIST reconnaît par ailleurs l'utilité du secteur spécialisé lorsque les conditions de l'intégration ne sont pas réunies à condition que l'intégration en milieu ordinaire soit privilégiée chaque fois qu'elle est souhaitée.

**La reconnaissance des capacités des déficients intellectuels** :

- La personne déficiente intellectuelle a avant tout des compétences à développer tout au long de sa vie.

**La solidarité** :

- L'ARIST est une association de bénévoles soucieux de s'entraider et de participer, chacun à la mesure de son temps et de ses désirs, à ses activités et ses projets.
- L'ARIST favorise les liens entre les familles , les échanges d'expérience et s'assure que ses moyens sont équitablement mis à disposition de tous ses adhérents.

**L'ouverture** :

- L'ARIST est indépendante de tout parti politique ou appartenance religieuse, mais respecte les convictions de chacun.
- L'ARIST est ouverte aux personnes porteuses d'autres déficiences intellectuelles et à leur entourage.
- L'ARIST combat toutes formes de discrimination ou ségrégation ; en revanche elle encourage les initiatives d'aménagement du cadre de vie permettant l'intégration des personnes déficientes intellectuelles en milieu ordinaire.

**La transparence** :

- La transparence de nos activités et de nos comptes est pour nous essentielle.

L'ARIST encourage la responsabilité individuelle, milite pour le respect des choix des personnes déficientes intellectuelles et de leur famille, les aide à évaluer dans chaque cas particulier les options possibles. Elle accompagne leur volonté.

Sur ces valeurs, et à travers l'action de ses adhérents et sympathisants, l'ARIST s'engage.

## III- Actions :

L'ARIST privilégie dans ses actions :

**L'aide** aux familles de l'association:

- l'accueil des nouvelles familles,
- l'accompagnement des familles dans les choix et les orientations de leur enfant,
- l'organisation de temps d'échanges et de rencontre .

**L'intégration sociale**, en encourageant tous les projets visant à promouvoir:

- l'éducation précoce (CAMSP, Crèches, Ecoles maternelles...)
- l'intégration scolaire (CLIS, SESSAD, UPI...)
- la formation et l'insertion professionnelle
- l'intégration dans le cadre des loisirs (activités artistiques, culturelles, sportives...)

**L'information** autour de la trisomie et de la déficience intellectuelle :

- Informer les adhérents de leurs droits et des dispositifs existants
- Faire connaître l'association et promouvoir les actions d'intégration auprès du « grand public » par des actions médiatisées

**La recherche** en :

- Encourageant les études scientifiques et les collaborations qui visent à mieux connaître la trisomie 21, à améliorer les soins et la santé des personnes qui en sont porteuses
- Identifiant les besoins éducatifs spécifiques afin d'aider et conseiller les éducateurs dans leurs prises en charge.
- Diffusant, auprès des parents et du « grand public », les informations concernant l'évolution des connaissances dans le domaine de la trisomie 21 et son accompagnement.

**La représentation des familles** auprès des institutions ou des associations concernées par le handicap.

- En proposant des représentants dans les commissions d'orientation (CCPE, CDES...),
- En collaborant avec d'autres associations ou structures autour du handicap (ODPHI, Handiscol'...),
- En rencontrant régulièrement les responsables institutionnels pour leur faire part des projets ou des inquiétudes de nos adhérents,
- En s'assurant que les actions de l'ARIST répondent bien aux besoins et aux attentes des adhérents

## IV- Moyens :

**L'ARIST met en oeuvre trois types de moyens :**

- **moyens humains :** ils viennent des idées, du temps et de l'énergie que les bénévoles de l'association mettent en œuvre, en fonction de leurs envies, de leur organisation personnelle et de leurs compétences.
- **établissements médico-sociaux ,**

  l'ARIST a la responsabilité de deux structures qu'elle a créées:

  - le CAMSP Huguette PERMINGEAT, (Centre d'Action Médico-Social Précoce),
  - le SESSAD de l'ARIST (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile).
- **moyens financiers ,** ils proviennent:

  - Des subventions accordées par les collectivités locales,
  - Des cotisations de ses membres (adhésion annuelle),
  - Des dons et aides provenant de particuliers et de partenaires privés . .

## V- Le rôle de l'adhérent :

Le bon fonctionnement de l'association et la mise en œuvre des actions nécessite l'implication et la participation des adhérents dans les différents domaines :

- ✓ Intégration scolaire: les circuits, les contenus, les alternatives
- ✓ Insertion sociale et professionnelle: dans la cité, après l'école, dans la formation et le monde du travail
- ✓ Animation et Vie associative
- ✓ Communication: l'information dans et hors l'association
- ✓ Recherche: du laboratoire au terrain
- ✓ Administration et gestion de l'association et de ses établissements

*CCPE : Commission Circonscription pré-élémentaire et élémentaire,

*CDES : Commission Départementale Education Spéciale

*CAMSP : Centre d'Aide Médico-Social Précoce

*CLIS : Classe d'Intégration Scolaire

*SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

*UPI : Unité Pédagogique et d'Intégration ( accueil en collège de petits groupes d'adolescents)